

COMMUNE DE MUNTZENHEIM
compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Sous la présidence de Monsieur Claude REIGNIER, 1^{er} Adjoint.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

C'est Madame Sandrine RICHTER qui est désignée pour assurer cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 JUIN 2016

Il est approuvé à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, et signé.

INFORMATIONS DU MAIRE

** M. le Maire et M. Claude REIGNIER ont signé les arrêtés suivants depuis le 13 juin 2016 :*

- interdiction de stationner place de la salle des fêtes, le vendredi 17 juin 2016, en raison de la fête de la Musique ;
- autorisation d'exploiter une licence temporaire de débit de boissons et prolongation de l'heure de police, accordées à l'Union sportive d'Artzenheim, à l'occasion d'un loto organisé le 19 novembre 2016 à la salle des fêtes ;
- non-opposition à la déclaration préalable de Monsieur Bernard MULLER, qui prévoit d'installer un abri sur la place de stationnement située au 2 rue du Cordier ;
- non-opposition à la déclaration de Monsieur Marc DELPLANQUE, qui prévoit de créer une fenêtre de toit sur le côté est de la maison située 7 rue de Colmar ;
- obligation d'analyse comportementale d'un chien ;
- non-opposition à la déclaration préalable de Monsieur Rodolphe KIPPELEN, qui prévoit réfection de la toiture, transformation de 2 fenêtres en baies vitrées, isolation extérieure et peinture des façades de la maison située 7 rue des Champs ;
- non-opposition à la déclaration préalable de Monsieur Benoît DUFANT, qui prévoit de poser des clôtures et un portail au 20 rue du Froment ;
- non-opposition à la déclaration préalable de Monsieur Marc DELPLANQUE, qui prévoit de remplacer la clôture côté rue, au 7 rue de Colmar.

**autres informations*

- l'heure de la prochaine réunion pour le PLU (20 juillet) est retardée d'une heure, à savoir 19h au lieu de 18h.
- de ce fait, le même jour, l'heure de la réunion pour l'organisation de la « journée citoyenne » est également reculée d'une heure, à savoir à 21 h au lieu de 20 h.
- Un Adjoint fait lecture de la motion du Conseil départemental pour le maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace-Moselle, en réaction au projet de réforme du Gouvernement. Monsieur Claude REIGNIER lit également la lettre que Monsieur René DANESI, Sénateur et Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, a adressée à Madame la Rectrice de l'Académie de Strasbourg.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- la Société SOVIA vend le terrain situé à l'angle nord-est de la rue du Lieutenant Dobler et de la rue du Froment.
 - Monsieur Didier BELIARD vend la maison sise 2 rue des Saules.
- A l'unanimité des Conseillers présents et représentés, et pour ces 2 DIA, le Conseil municipal

REDEVANCE 2016 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'OPERATEUR DE TELECOMS

A l'unanimité des Conseillers présents et représentés, le Conseil municipal décide d'appliquer le montant maximum fixé pour 2016, à savoir : 38,81 € par kilomètre de réseau souterrain, 51,74 € par kilomètre de réseau aérien, et 25,87 € par m² couvert par une cabine téléphonique. L'opérateur en question est ORANGE.

ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE

Monsieur Edgar LUDMANN, propriétaire des terrains situés section 29 N° 38, 39 et 40, demande l'attribution d'un numéro de voirie. Il connaît en effet des problèmes avec Orange, les factures étant parfois adressées au 38 rue de Colmar (adresse de Monsieur Claude REIGNIER), parfois au 1 rue Principale (Madame Richardine MEYER).

Il est proposé d'attribuer le N° 50 rue de Colmar.

A l'unanimité des Conseillers présents et représentés, le Conseil municipal décide d'attribuer le N° 50 rue de Colmar à la propriété de Monsieur Edgar LUDMANN.

MODIFICATION D'UN NUMERO DE VOIRIE

Le Conseil municipal a attribué les N° 27a et 27b aux maisons accolées construites sur la propriété de Mesdames GRAMPP et BIANCHI.

Il s'avère que, sur l'ancien plan cadastral remplacé en 2012, le N° 27a existe déjà, à savoir les annexes qui longent à l'ouest le 27 rue Principale, et dont Madame Nathalie JOST est propriétaire.

Il est proposé d'attribuer le N° 25a à cet ensemble d'annexes.

A l'unanimité des Conseillers présents et représentés, le Conseil municipal décide d'attribuer le N° 25a rue Principale à la parcelle cadastrée section 03 N° 103, propriété de Madame Nathalie JOST.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur Claude REIGNIER fait savoir que, au retour de Madame Christelle WEBER au 1^{er} septembre 2016, le poste de remplaçante de Madame Aurélie GEBHARD de 20 heures par semaine sera supprimé. Il ne restera à Madame GEBHARD que le poste qui avait été créé pour elle, à savoir 15 heures par semaine.

Par ailleurs, la Commune nouvelle Porte du Ried (Holtzwihr et Riedwihr) recherche une personne pour occuper un poste à temps non complet ou à mi-temps.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet pour Madame GEBHARD et de la mettre à disposition de la Commune nouvelle Porte du Ried par le biais d'une convention. La Commune de Muntzenheim restera l'employeur de Madame GEBHARD et facturera à la Commune nouvelle « Porte du Ried » les heures effectuées dans le cadre de la mise à disposition. Monsieur Claude REIGNIER précise que la Commune de Holtzwihr a déjà délibéré en ce sens. Après discussion, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18.6.2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Monsieur Claude REIGNIER fait savoir au Conseil Municipal que Monsieur le Maire, Marc Bouché, envisage de signer une convention pour la mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 7 heures par semaine au cours des mois d'août et de septembre 2016, puis à mi-temps à compter du 1^{er} octobre 2016 H.

D'une part la Commune nouvelle « Porte du Ried » recherche un Adjoint administratif afin de compléter son équipe.

D'autre part, au retour de Madame Christelle WEBER à Muntzenheim au 1^{er} septembre 2016, (fin de son congé parental), le poste de remplaçante de Madame Aurélie GEBHARD, à raison de 20 heures par semaine, sera d'office supprimé. Le poste actuel de Madame GEBHARD de 15 heures par semaine pourrait donc ainsi être transformé en poste à temps complet et permettre la mise à disposition de Madame GEBHARD à la Commune nouvelle le temps que Madame Marie-Odile Waldvogel, secrétaire de Mairie, prenne sa retraite.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

Les crédits inscrits au budget 2016 sont suffisants.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE DE 15 H, A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Au retour de Madame Christelle WEBER à Muntzenheim au 1^{er} septembre 2016, (fin de son congé parental), le poste de remplaçante de Madame Aurélie GEBHARD, à raison de 20 heures par semaine, sera d'office supprimé. Le poste actuel de Madame GEBHARD de 15 heures par semaine pourrait donc ainsi être transformé en poste à temps complet et permettre la mise à disposition de Madame GEBHARD à la Commune nouvelle, le temps que Madame Marie-Odile Waldvogel, secrétaire de Mairie, prenne sa retraite.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, décide la suppression du poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe de 15 heures par semaine.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE DE 35 H, A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Considérant la suppression du poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe de 15 heures par semaine, et afin de permettre à Madame Aurélie GEBHARD de continuer de travailler à temps complet après la fin de son remplacement de Madame Christelle WEBER, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, de créer un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe de 35 heures par semaine.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET AUTRES

** Conseil d'école :*

L'Adjoint délégué rend compte de la réunion du 30 juin.

- Les effectifs à la rentrée 2016 sont de 169 élèves : 68 en section maternelle et 101 en section élémentaire. Une ouverture de classe maternelle est effective, ce qui permettra des classes de 22 et

23 enfants. C'est la salle « orange » qui sera aménagée, le mobilier est commandé.

- la fête de l'école, organisée à la salle des fêtes, a réuni plus de 600 personnes.

- le Conseil municipal des jeunes a consacré l'enveloppe de 500 € que lui attribue la Commune à l'achat de livres pour la bibliothèque. A cela s'ajoute un don de 500 € de l'Association Les

Canailles, ce qui a permis d'acheter pour 1.000 € de livres. La coopérative scolaire a par ailleurs acquis pour 500 € de livre dans le cadre du « défi lecture ».

COMMUNE DE MUNTZENHEIM
compte-rendu CM du 11 juillet 2016

4/5

- le Conseil d'école remercie la Commune, les Associations, les parents d'élèves, et tous ceux qui ont d'une façon ou d'une autre apporté leur aide à l'école.
- le RPI, regroupement pédagogique avec l'école de Grussenheim, est dissous. En effet, la Commune de Grussenheim ne pouvant pas rejoindre Colmar Agglomération, elle a dû se retourner vers la Communauté de Communes de Marckolsheim et a créé un RPI avec Elsenheim.
- Monsieur Luc SCHELCHER quitte l'école et sera remplacé par deux autres enseignants à la rentrée 2016.

* urbanisme

Le Président de cette Commission, fait savoir qu'elle s'est réunie le 4 juillet 2016 pour consulter 4 demandes de permis de construire. A l'une il a été donné un avis favorable. Les 3 autres dossiers concernent des projets dans la zone d'activités. La Commission s'est abstenue d'émettre un avis en attendant d'avoir plus de renseignements quant à la réglementation à appliquer.

* CCAS :

La Conseillère, Vice-Présidente, rend compte de la réunion du 23 juin 2016. Il y fut question de reconduire les visites de l'été auprès des personnes âgées.

INFORMATIONS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET AUTRES

* Syndicat mixte Pôle Ried Brun :

L'Adjoint délégué rend compte de la réunion du 16 mars 2016.

- le compte administratif 2015 (excédent cumulé de 26.190,46 €) et le budget 2016 (équilibré à 1.877.416 € en fonctionnement et à 174.700 € en investissement) ont été approuvés.
- les tarifs de locations diverses ont été fixés.
- les crédits scolaires seront de 45 € par an/élève, soit pour Muntzenheim 4.140 € pour la section élémentaire et 2.655 € pour la section maternelle.
- le contrat d'entretien des postes informatiques des écoles est arrivé à échéance, un appel d'offres sera lancé.
- les 3 structures périscolaires présentent des demandes de subventions pour un total de 103.700 € pour l'année 2016.
- le compte de résultats de l'Association « La Jeunesse du Ried » qui gère ces 3 structures périscolaires présente un excédent de fonctionnement de 69.466,73 €.
- la Commission « culture » a arrêté le programme de la saison 2016-2017. La Conseillère déléguée ajoute que, sur intervention de Madame Brigitte KLINKERT, le Conseil départemental offre un concert gratuit. La date n'est pas encore fixée.
- le Crédit Mutuel reconduit son partenariat avec l'ERB.
- le Syndicat verse une subvention exceptionnelle de 1.900 € pour l'organisation de « la nuit de la poésie ». Ceci est possible grâce aux aides versées par divers partenaires.
- pour permettre l'encadrement réglementaire des enfants au cours de l'Anim'jeunes des vacances de Pâques, il est nécessaire d'embaucher 3 animateurs saisonniers.
- les tarifs d'Anim'jeunes sont fixés.
- une convention d'occupation précaire est signée avec l'agriculteur qui exploite un terrain acquis par la CCPRB et transmis au Syndicat.

- le contrat de nettoyage du bâtiment administratif est renouvelé.
- Une Conseillère demande si les membres du CM peuvent avoir le compte-rendu du Syndicat Pôle Ried Brun : il est convenu qu'il leur sera adressé à chaque fois.

COMMUNE DE MUNTZENHEIM
compte-rendu CM du 11 juillet 2016

5/5

DIVERS

- * La Prévention routière remercie la Commune de la subvention de 40 € qui lui a été versée.
- * Le Conservatoire des Sites Alsaciens remercie la Commune du versement de la cotisation annuelle de 15 €.
- * DeltaRevie remercie la Commune de la subvention de 200 € qui leur a été versée.
- * Un Conseiller parle des vitesses excessives de la plupart des automobilistes à l'entrée nord du village (rue de Colmar en venant de la route de contournement ou de Jepsheim), et demande qu'il soit fait appel de temps en temps à la Gendarmerie pour constater les faits au moyen d'un radar mobile au niveau de l'intersection rue Vauban-rue de Colmar, et verbaliser les contrevenants.
Un Adjoint leur a aussi déjà demandé de concentrer leurs tournées dans le village suite aux récentes incivilités, et au Fechtlabruck où se réunissent des jeunes.
Un Conseiller souhaite que les comptes-rendus des passages de la Brigade Verte soient à nouveau adressés à tous les Conseillers municipaux.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Claude REIGNIER, 1^{er} Adjoint, déclare la séance close à 21 h 55.